

ETABLISSEMENT PUBLIC ADMINISTRATIF CENTRE SOCIAL ESCAL

CONSEIL D'ADMINISTRATION SEANCE DU 13 MARS 2025

Délibération n°2025/03/02

Date de la convocation	6 mars 2025
Nombre de membres en exercice	23
Nombre de membres avec voix délibérative en exercice	21
Nombre de membres présents	17
Nombre de membres avec voix délibérative présents	15
Nombre de membres avec voix délibérative absents, excusés et représentés	4
Nombre de membres avec voix délibérative absents non représentés	2
Nombre de membres sans voix délibérative absents non représentés	0

Membres avec voix délibérative présents :

Collège des élus :

M. Denis CANTIER, Mme Frédérique CONDET, M. Frédéric COURRENT, Mme Margit LORBLANCHET, M. Rémi NICOLAS, M. Eric PEREDES, Mme Patricia POUBLANC, Mme Audrey RANC et M. Georges VIERNE

Collège des familles et associations :

Mme Caroline ALLARY, M. Alain BLASCO, Mme Christine DEMAY, M. Antoine GIL, Mme Marlène JAFFIOL, Mme Céline ROSZCZKA et Mme Monique SAEZ

Membres sans voix délibérative présents :

Collège des personnes publiques qualifiées :

M. Benoît CHERMANNE (CAF du Gard)
Cédric PLUVINAGE (Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale)

Membres avec voix délibérative absents, excusés et représentés :

Collège des élus :

Mme Laïla ACHKAR (pouvoir à Mme RANC)
Mme Florence LIMONES (pouvoir à M. PEREDES)

Collège des familles et associations :

Mme Chantal BOURNETON (pouvoir à Mme ROSZCZKA)
Mme Stéphanie ROY (pouvoir à Mme DEMAY)

Membres avec voix délibérative absents et non représentés :

Collège des personnes publiques qualifiées :

Mme Valérie GUARDIOLA (Conseil départemental du Gard)

Secrétaire de séance : M. Frédéric COURRENT

Le Conseil d'Administration régulièrement constitué,

Convention de partenariat entre le collège Lou Castellas et l'EPA Centre Social ESCAL pour la mise en œuvre du projet « Eloge de la paix, l'amitié et l'union entre les Nations »

Rapporteur : Céline ROSZCZKA

1. Aspects juridiques

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n°2024/09/02 du Conseil d'Administration de l'EPA Centre Social ESCAL approuvant le projet social 2025, notamment son axe 1 « Ensemble, construire un modèle participatif, innovant et partagé » dans lequel s'insère l'objectif intitulé « Développer les réseaux de partenariats » ;

CONSIDERANT la volonté du collège Lou Castellas et de l'EPA Centre Social ESCAL de travailler en collaboration pour la mise en œuvre du projet intitulé « Eloge de la paix, l'amitié et l'union entre les Nations » ;

CONSIDERANT la nécessité de définir, par convention, les modalités de ce partenariat ;

2. Éléments de contexte

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet intitulé « Eloge de la paix, l'amitié et l'union entre les Nations », le collège Lou Castellas et l'EPA Centre Social ESCAL souhaitent travailler en partenariat dans une démarche pédagogique de « partage de valeurs et de développement de la collaboration entre les élèves ».

Le projet concerne un voyage à Genève les 20 et 21 mars 2025, encadré par des enseignants du collège et par un agent du centre social ESCAL dans le cadre de son engagement auprès de la jeunesse et du lien du centre social ESCAL avec le collège.

L'agent du centre social ESCAL apportera un soutien logistique et pédagogique tout au long du séjour.

3. Incidence financière :

Le collège assurera l'accueil de l'agent du centre social et prendra à sa charge l'ensemble des frais liés à sa participation (transport, hébergement, restauration...).

L'EPA Centre Social ESCAL assurera le traitement et les charges de l'agent, notamment la valorisation de 40% liée à l'encadrement d'un séjour (25 % récupérés et 15 % rémunérés).

4. Décisions

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Article 1 : **approuve** le projet de convention de partenariat entre le collège Lou Castellat et l'EPA Centre Social ESCAL pour la mise en œuvre du projet « Eloge de la paix, l'amitié et l'union entre les Nations »,

Article 2 : **autorise** Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à cette décision.

5. Annexes

- 1) Convention de partenariat

Rémi NICOLAS



Président de l'EPA
Centre Social ESCAL

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de ce texte.

Délais et voies de recours : la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nîmes (16 avenue Feuchères – 30941 Nîmes Cedex 09) dans un délai de deux mois à compter de la date de publication. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site www.telerecours.fr

Rémi NICOLAS
Président de l'EPA
Centre Social ESCAL



Envoyé en préfecture le 18/03/2025

Reçu en préfecture le 18/03/2025

Publié le

18 MARS 2025

SLO

ID : 030-930043245-20250313-DEL_2025_03_02-DE

